



Que faire ?

Lorsque la **demande de permis** sera
à nouveau déposée,
nous aurons
30 jours pour réagir.

Carrière

- Nouvelle exploitation de 20ha aux « Haies Monet »
- 3 tirs de mine par semaine
- 80 passages de camions par jour via la N921, déjà saturée (Tramaka)
- Nouveaux concasseurs
- Activité entre 6h et 22h (en théorie...)
- Fissures, dommages aux Infrastructures, habitations
- Dispersion répétée de poussières abrasives (vitres, voitures, panneaux solaires, ...)
- Dédommagements rares et insuffisants
- Cadre de vie dégradé pour des milliers d'Andennais pendant 20 ans (voire plus)
- Jusqu'à ce jour, aucune sanction en cas de manquement aux règles des « Conventions » pourtant dument signées !

Réserve naturelle

- Suppression de l'accès principal (route militaire)
- Détour de 3km (accès Nord)
- Probable restriction d'accès lors des tirs de mines
- Inaccessible à pied depuis Seilles (trop longue distance & route dangereuse)
- Trafic augmenté sur des rues inadaptées, près d'un site classé et de la Ferme du Chant d'Oiseau
- Parking créé aux abords du site classé "Haies Monet"
- Destruction du biotope d'espèces rares (faune et flore)
- Rupture de l'accès Est pour le gibier (champs, bois de Siroux)